

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU CLUB DE PETANQUE DE MAUREPAS
du 18 novembre 2023**

L'assemblée générale a été régulièrement convoquée le 18 novembre 2023 à 15h au boulodrome du stade du bout des clos.

La séance est ouverte par le président à 15h.

18 membres du club étaient présents, ce qui a permis à l'assemblée de délibérer valablement à la majorité relative, conformément à l'article 8 des statuts.

- Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 5 novembre 2022

Le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

- Bilan et rapport sportif de l'exercice écoulé

Effectif du club de pétanque :

- 51 adhérents possèdent les licences FFPJP pour l'année 2023.
- 65 adhérents possédaient la licence Ufolep pour la saison 2021/22 et 22 adhérents l'ont reprise pour la saison 2022/2023 car les licences Ufolep sont prises en septembre.

Les concours ont repris de manière normale tant au niveau de l'Ufolep que de la FFPJP.

Il est à noter l'obtention de la qualifications triplete Promotion et du championnat de Jeu Provençal à Maurepas.

En FFPJP, le club a repris sa participation aux interclubs avec deux équipes.

– Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé

Le Trésorier présente les comptes de l'exercice.

Deux adhérents sont nommés comme vérificateur des comptes.

Après cet exposé le président demande à l'assemblée de donner quitus au Trésorier pour la gestion financière du club. Le vote est effectué à main levée. L'assemblée donne son quitus au trésorier à l'unanimité.

– Renouvellement du conseil d'administration

Messieurs Stéphane JEZEQUEL et Jean-Marc GASTINES se portent candidats pour entrer au conseil d'administration. Ils sont élus à l'unanimité.

Le conseil d'administration se compose de:

- | | |
|--|------------|
| - Monsieur Michel GAUTHIER | Président |
| - Monsieur Alain CALVO | Trésorier |
| - Monsieur Stéphane JEZEQUEL | Secrétaire |
| - Monsieur Gilbert CARREE | Membre |
| - Monsieur Joao-Felipe AMARAL DA SILVA | Membre |
| - Monsieur Fabrice BOTTELDOORN | Membre |
| - Monsieur Farid KECIR | Membre |
| - Monsieur Jean-Marc GASTINES | Membre |

– Perspectives pour l'année 2024

Compte tenu du bon état de la trésorerie pour favoriser l'activité au niveau des concours, le club décide que rembourser le prix de la licence pour les adhérents qui participeront à 3 concours. Le remboursement aura lieu lors du renouvellement de la licence.

Aucune question n'ayant été posée, la séance est levée à 16h.

Le secrétaire S. JEZEQUEL

Le Président M. GAUTHIER